

Noël Bataka va sévir contre les bouviers transhumants



Kouter Bataka, le ministre togolais en charge de l'élevage a communiqué vendredi de nouvelles mesures pour une transhumance apaisée au Togo. Les mesures prises s'adressent aussi bien aux éleveurs qu'aux collectivités locales, voire aux animaux.

Désormais tout troupeau incriminé est vendu aux enchères.

« Le troupeau incriminé sera purement et simplement saisi et vendu aux enchères » a décidé M. Bataka.

Aux collectivités, il est recommandé d'identifier des zones qui seront aménagées uniquement pour le pâturage suivant la note de service N°2276/MAPAH du 07 novembre 2019 relatif à l'identification des zones de ranching au Togo, adressée aux présidents des comités préfectoraux de transhumance, ces mesures sont énoncées en réponse à la recrudescence des incidents et des conflits de plus en plus violents entre bouviers et exploitants agricoles engendrant malheureusement des pertes en vies humaines, fragilisant ainsi les efforts des uns et des autres à asseoir une paix sociale.

{loadmoduleid 210}

Enfin il est rappelé à tout bouvier et propriétaire d'animaux de prendre toutes les dispositions idoines et diligentes pour gérer leurs cheptels en créant les conditions d'une restriction intégrale de mouvements dans les exploitations

agricoles, en suivant strictement les couloirs de transhumance dûment validés.

De ce fait, il est demandé à tous les éleveurs de gros bétail de faire identifier leurs animaux auprès des services techniques mobilisés à cet effet pour une meilleure gestion et un meilleur suivi de leur traçabilité.

Selon un communiqué du ministère, dorénavant pour tout incident causé par un troupeau de bœufs, le bouvier et le propriétaire du troupeau seront arrêtés et traduits devant les juridictions compétentes pour répondre de leurs actes.

{loadmoduleid 212}